

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 2, parc d'activité Camalcé- 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 18 décembre 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

L'an deux mille six, le 18 décembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la salle des fêtes à Montarnaud sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. REILHAN Robert - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. Régis ALVERGNE - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation
12 décembre 2006

Absents excusés : M. PIERRUGUES Georges - M. SANCHEZ Norbert - M. BELLOC Jean Paul - M. ASTIE Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents : M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. CALAS Alain - M. RUIZ Jean François

Date d'affichage

M. Michel ASTIE donne pouvoir à Louis VILLARET
M. Jean-Pierre GHIBAUT donne pouvoir à Jacques DONNADIEU
M. Jean Paul BELLOC donne pouvoir à M. Claude CARCELLER
M. Georges PIERRUGUES donne pouvoir à Hélène BARRAL
M. François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

Date de retrait d'affichage

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Objet de la délibération

106-2006 - Hôtel d'entreprises de Camalcé : demande d'implantation

Rapporteur Monsieur Raphaël Asensi, Vice-président,

Le rapporteur explique que le Conseil communautaire du 7 mars 2005 a voté favorablement pour la création d'un hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités de Camalcé, afin d'aider des entreprises en phase de démarrage.

Le bâtiment, d'une superficie de 96 m², est constitué de deux locaux individuels de 40 m² chacun ainsi que d'une salle commune de 16 m². Conformément à la thématique du Parc d'Activités, cet hôtel d'entreprises pourra accueillir des activités médicales, paramédicales ou tertiaires.

Mme Béatrice ARBAUD a présenté à la Communauté de communes son projet de création d'un cabinet de psychologie, avec une orientation en systémie familiale. Son projet, financé dans le cadre d'un dossier ACCRE, a été validé par la Maison des professions libérales. L'étude de marché qui a été menée confirme l'intérêt de renforcer cette activité sur le Cœur d'Hérault, du fait d'une forte croissance démographique et des délais actuellement importants pour une consultation chez les professionnels existants.

La commission développement économique de la Communauté de communes a émis un avis favorable à cette demande d'implantation.

De ce fait, il est proposé de louer à Mme Arbaud, à compter du 1^{er} février 2007, le local sud de l'Hôtel d'entreprises de Camalcé selon les modalités votées par le Conseil communautaire du 18 décembre 2006, à savoir :

- Contrat de location de 24 mois maximum non renouvelable ;
- prix de location :
 - du 1^{er} février 2007 au 31 janvier 2008 : -50% par rapport au prix du marché, soit 216 € TTC/m²
 - du 1^{er} février 2008 au 31 juillet 2008 : -25% par rapport au prix du marché, soit 324 € TTC/m²
 - du 1^{er} août 2008 au 31 janvier 2009 : prix du marché, soit 432 € TTC/m²

Il sera également demandé à Mme Arbaud une contribution mensuelle de 75 € TTC pour les charges d'eau, électricité, gardiennage et collecte des ordures ménagères.

Le Conseil, ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver la mise à disposition du local sud à Mme Arbaud selon les modalités votées par le Conseil communautaire du 18/12/06
- d'autoriser le président à traiter l'ensemble des procédures relatives à ce dossier (signature et résiliation des contrats, demande des encaissements, ...)

Fait à Gignac, le 8 janvier 2007
Le Président

Louis VILLARET